



## Préparation de la rentrée 2018 - 2019

### CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

IAC Jeudi 7/12/2017	par Visioconférence - Harmonisation des calendriers CDE d'Aquitaine
Du 08 janvier 2018 Au 25 Janvier 2018	<b>MUTATION INTER DIOCESAINE</b> ( Voir affichage dans établissements ) Date limite de réception de la fiche de demande de participation au mouvement du Lot-et-Garonne des candidats des autres départements : <b>fiche de mutation inter diocèse.</b>
Du 05 janvier Au 27 février 2018 Intention de mutation	Tous les Enseignants lisent et signent le <b>Tableau Mise en Mouvement.</b> - Pour demander ou renouveler une mise en disponibilité ou faire valoir ses droits à la retraite : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de réintégration : courrier à la DSDEN et copie à la CDE/DDEC - Pour une demande de Temps Partiel Autorisé ou de Temps Partiel de Droit : imprimé de la DSDEN et copie à la CDE/DDEC
Le 28 février 2018 à 10h30 Réunion entre CE 1°	<b>Réunion CE 1degré</b> à la DDEC47 - Mouvement des maîtres - <b>Tableau Mise en Mouvement</b> - Synthèse - Saisie après la réunion des postes V et SV sur l'application académique: <a href="https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/Postes/auth.php">https://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv/Postes/auth.php</a>
Lundi 05 mars 2018	<b>Date limite de déclaration pour les chefs d'établissement des emplois vacants et susceptibles de l'être sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47.</b>
<u>Lundi 05 mars 2018</u> <u>18h30</u> <u>CDE</u>	► Préparation de l'IAC du 8 mars (nombre de postes à réserver) ► CDE : Réservation des emplois stagiaires, réservation du nombre de postes pour les C1, C2, C3 : <b>Identification des supports / Codification des demandes</b>
<u>IAC Jeudi 8 mars 2018</u>	<b>IAC N°1 - Instance Académique de Coordination des CDE :</b> - Répartition des emplois stagiaires (nombre de supports à réserver par département) - Répartition des C1, C2, C3 dans chaque département  LIEU : LA BREDE - LA SAUQUE – 14H30 - 16h30 Chaque président convoquera le bureau de sa CDE pour la réunion d'harmonisation
Jeudi 15 mars 2018 17h	<b>PUBLICATION de la liste des emplois vacants et susceptibles d'être vacants :</b> Sur le site de la DDEC47 et sur le site de la DSDEN24 et par affichage dans tous les établissements
Du jeudi 15 mars Au Lundi 26 mars 17h	<b>Après examen des emplois publiés, chaque candidat effectue les démarches suivantes :</b> <u>Pour l'Académie</u> Inscription au mouvement avec son identifiant NUMEN attribué par l'Education Nationale et saisie des vœux directement sur le site DSDEN 24 : <a href="http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24">http://web.ac-bordeaux.fr/dsden24</a>  <u>Pour la CDE :</u> Copie écran de la saisie des vœux à envoyer à la CDE-DDEC47  <b>ATTENTION : si le candidat ne donne pas suite à sa demande de mutation, il doit en informer par écrit son Chef d'établissement et en copie la CDE DDEC47 et le pôle de gestion de la DSDEN 24.</b>
Vendredi 13 avril 17h	La DSDEN 24 envoie à la CDE-DDEC47 les documents du mouvement 2018
<u>Lundi 23 avril 2018 18h30</u> <u>CDE1</u>	La CDE classe les demandes en fonction des priorités et de l'ancienneté, traite les pertes horaires. Envoi des fiches "Avis" aux CE.
<u>Mercredi 02 mai 2018 18h30</u> <u>CDE2</u>	Date limite de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS , <b>avant 17H.</b> 18h30 : Commission Diocésaine de l'Emploi. Etude des avis des chefs d'établissement. Nouvelles propositions de nominations. Envoi des fiches "Avis" aux CE.





## Préparation de la rentrée 2018 - 2019

### CALENDRIER Mouvement des Maîtres du 1er degré

<u>Mardi 15 mai 2018 18h30</u> CDE3	Date de retour des Avis des chefs d'établissement à la CDE DDEC au moyen de la FICHE CE des AVIS, avant 17H. 18h30 : Commission Diocésaine de l'Emploi : Ajustements du mouvement.
<u>IAC</u> <u>16 mai 2018 14h30-16h30</u>	IAC N°2 - Placement des C1, C2, C3 LIEU : LA BREDE- LA SAUQUE
<u>Mardi 05 juin 2018 18h30</u> CDE4	Réunion d'ajustement : positionnement des C1, C2, C3 (si nécessaire) Préparation de la CCMI (finalisation)
Clôture des AVIS des CE Mercredi 06 juin 2018	Le Chef d'établissement en accord avec la proposition de candidature de la CDE, communique à la DS DEN 24 l'avis favorable 1 pour chacun des postes : Date limite de réception de candidature avec l'Avis des chefs d'établissement sur l'application académique mise à leur disposition par l'IA24 et copie écran impérative à renvoyer à la C.D.E. DDEC47.
Mardi 26 ou Vendredi 29 juin 2018 14h	CCMI: Commission Mixte départementale
Lundi 9 juillet 10h-13h	IAC N°3: Répartition des lauréats stagiaires en fonction de leurs vœux géographiques Lieu : La SAUQUE  15h-17h : CD E Affectation Lauréats concours, Cdi et Suppléants ( lieu : école Ste Foy Marmande ? // finalisation fin août ?
Fin août	CDE : Ajustement affectation des suppléants
Octobre 2018	CDE : Réunion bilan du mouvement de l'emploi 2018 Calendrier 2019-2020

